



« Formation Professionnelle »

Compte-rendu du groupe de travail du 23 mai 2023

Le groupe de travail était coprésidé par Messieurs Christophe LANDOUR, chef du service Effectifs, parcours et compétences et M. Yannick GIRAULT, directeur de l'École nationale des Finances publiques.

Le contenu du groupe de travail s'organise autour de 3 fiches techniques et du bilan 2021 :

- Fiche n°1 : Point sur le projet Ariane : évolution numérique de la pédagogie en formation initiale ;
- Fiche n°2 : Numérisation et correction à distance des copies des concours ;
- Fiche n°3 : Point d'étape 2022-2023 de la participation de la DGFIP aux « Classes Talents du service public ».

Introduction

Avant d'aborder les fiches, plusieurs constats et inquiétudes ont été avancés par l'ensemble des participants représentant du personnel.

L'allègement de la formation est la première préoccupation exprimée : les conséquences ne sont pas neutres en termes d'exercice des fonctions pour les nouveaux arrivants, car sans la formation continue, les nouvelles recrues ne sont pas opérationnelles et ne bénéficient même plus du socle minimal attendu alors que leurs collègues, déjà en poste, ne sont plus assez nombreux pour accompagner les nouveaux agents. L'administration attend beaucoup des parcours complémentaires obligatoires portés par le réseau mais force est de constater que les directions n'ont pas compris que les nouvelles recrues avaient besoin d'un complément de formation pour être opérationnelles ; c'est un sujet qui devra être rappelé aux directions par l'ENFiP. Deux autres points d'achoppement viennent contrarier le parcours complémentaire :

- l'obsolescence de certains parcours complémentaires qui, en l'absence de mise à jour, ne correspondent plus à l'actualité de la DGFIP ;
- la difficulté de recenser les besoins avec SEMAPHORE et, plus généralement, l'absence de passerelle entre les différentes applications dédiées à la formation.

Par ailleurs, personne autour de la table n'était dupe : c'est parce qu'il n'y a pas suffisamment d'enseignants ou de place dans les écoles que les formations initiales ont été condensées sur un temps réduit avec un format « 4+1 » qui libère de la place mais n'allège pas le travail des personnels de l'ENFiP, bien au contraire !

Nous avons appris que 42 emplois ENFiP, en surnombre depuis de nombreuses années, avaient été intégrés dans le TAGERFIP. La CGC Finances Publiques et CAP DGFIP ne sont guère rassurés par

cette information qui ne confirme que le sous-dimensionnement chronique des effectifs de l'ENFiP. La régularisation de ces 42 emplois, qui de fait, étaient déjà indispensables avant l'arrivée massive de stagiaires ces 2 dernières années, ne réglera pas la situation alarmante des effectifs de l'ENFiP. Nous nous inquiétons de la santé de nos collègues, « pressés comme des citrons » !

L'une des options que semble retenir l'administration pour alléger la charge de travail des enseignants, c'est la « dé-densification » du contenu de la formation initiale et à cet effet, des ateliers internes sont tenus.

FICHE n°1 : Point sur le projet Ariane : évolution numérique de la pédagogie en formation initiale

Sous prétexte d'un apprentissage plus actif et d'une autonomie renforcée des stagiaires, la DGFIP, avec le projet Ariane, n'offre désormais plus que 4 jours de formation en présentiel, la cinquième journée étant une journée de « formation » en autonomie totale !

Comme indiqué en introduction, la CGC Finances Publiques et CAP DGFIP ne sont pas dupes, car la véritable raison de la réduction du temps de présence dans les écoles c'est l'échec spectaculaire de la DGFIP à prévoir le nombre de départs qui a conduit au recrutement d'un nombre de stagiaires excédant les capacités d'accueil des ENFiP tant en salles de formation qu'en personnel enseignant. L'administration y voit, quant à elle, une réponse « AGIL » à la problématique et il est vrai qu'il lui faut faire preuve d'agilité pour intégrer dans ses plannings et ses locaux un tel nombre de stagiaires !

Nous avons également noté l'incohérence de l'administration qui, d'un paragraphe à l'autre, parle de « *mode distanciel accompagné* » puis de formation des stagiaires en « *autonomie totale* ». La question est donc : accompagné par qui ? La réponse est par les enseignants lors des cours suivants, empiétant ainsi sur le dit cours ! La surcharge de travail des enseignants est vérifiée !

D'autre part, cette journée hors établissement, s'appuie sur la plateforme LMS Moodle renouée « *au fil de l'eau* ». Là encore nous nous interrogeons sur sa disponibilité, sur l'égalité des stagiaires à un accès internet de bonne qualité et sinon, sur la possibilité pour les stagiaires, d'accéder aux infrastructures de l'ENFiP pendant leur jour d'autonomie. A priori ce ne sera pas le cas, les murs n'étant pas extensibles !

Ajoutons à cela que 70 % de la matière Contrôle Fiscale est digitalisée et que les difficultés d'apprentissage rencontrées par les stagiaires ne permettent pas d'être optimiste sur leur prise de fonction !

Au-delà de la question des établissements d'accueil, la CGC Finances Publiques et CAP DGFIP ne peuvent s'empêcher de se demander comment vont être logés tous ces stagiaires dans des villes comme Paris ou Lyon, au marché immobilier tendu et hors de prix ! Peut-être faudrait-il introduire la notion d'hébergement dématérialisé ou, à défaut, revoir les barèmes de remboursement des frais.

Nous ne sommes guère rassurés par la conclusion de la fiche qui prévoit une plus grande hybridation pour les agents et une expérimentation sur 2 ans du mode « 4 + 1 » pour les inspecteurs ; soit 2 promotions pénalisées. L'administration nous assure alors qu'il n'y a aucune intention d'augmenter le nombre de jours de formation en distanciel.

Sur la scolarité des inspecteurs, c'est le volume des cours à numériser qui impose une expérimentation sur 2 ans, mais nous avons reçu l'assurance que la 1/2 journée d'« autonomie » de la première promotion serait en fait 1 journée toutes les 2 semaines.

Enfin, nous avons eu la confirmation que la journée d'« autonomie » était assimilée à une journée de télétravail et qu'à ce titre, les stagiaires percevront l'indemnité liée au télétravail.

FICHE n°2 : Numérisation et correction à distance des copies des concours

Le deuxième point à l'ordre du jour porte sur la numérisation et la correction à distance des copies de concours avec quelques interrogations sur les impacts de ce nouveau processus.

Quels seront les services pressentis pour ces opérations de scannage ? Avec quels impacts organisationnels ? La prise en compte de la pénibilité de ce travail industriel a-t-elle été analysée en termes de gestes répétitifs, d'exposition au bruit, du poids des liasses à manipuler ? Les acteurs de la prévention ont-ils été intégrés à la réflexion ?

Nous avons eu comme réponse l'assurance que le travail de scannage n'était en rien pénible. L'avenir et les collègues concernés nous le diront ! L'administration nous a également informé que cette démarche pourra à tout moment être revue et qu'une marche arrière serait toujours possible.

Sur ce dernier point, la CGC Finances Publiques et CAP DGFIP restent plus que sceptiques après l'auto-congratulation de la DGFIP face au « succès » des deux premières expérimentations.

Par ailleurs qu'advient-il du Centre des Concours de Lille qui avait en charge la gestion matérielle et informatique des phases écrites des différents concours ? Nous n'avons eu hélas aucune réponse claire à ce sujet malgré notre insistance ; la réflexion sur les tâches qui pourraient être confiées aux collègues jusqu'en septembre 2024 est toujours en cours ; au-delà de cette échéance c'est le flou artistique, l'administration invoquant, de manière peu convaincante, un possible retour en arrière sur la numérisation. **La CGC Finances Publiques et CAP DGFIP n'y croient pas et continueront à suivre le dossier et à défendre les agents du CCL.**

FICHE n°3 : Point d'étape 2022-2023 de la participation de la DGFIP aux « Classes Talents du service public »

La CGC Finances Publiques et CAP DGFIP ne peuvent que se réjouir d'un dispositif permettant la diversification de la haute fonction publique.

Nous resterons toutefois prudents sur les implications possibles pour nos collègues en poste. Recrutés via l'association « La cordée », les tuteurs sont en fait des mentors, car il n'y a pour eux ni décharge de service, ni valorisation de cette mission.

Enfin, la préparation proposée est supposée être qualifiante : Master I, or au 23 mai, les stagiaires ne savent toujours pas comment ils seront évalués. L'administration s'est engagée à obtenir une réponse rapidement auprès des universités partenaires...

Le bilan formation 2021

Le groupe de travail étant initialement prévu en février 2023, le bilan de la formation 2021 était alors cohérent. Ce n'est plus exactement le cas fin mai et l'administration s'est donc engagée à présenter les statistiques 2022 lors d'un prochain groupe de travail à l'automne.

Quelques remarques peuvent toutefois être faites sur le document 2021.

La première concerne un taux de satisfaction de 96 % qui se rapproche de scores dignes d'une république totalitaire, dixit le directeur de l'ENFiP Paris ! Les causes de ce prétendu succès sont multiples :

- sondage mené à chaud auprès des stagiaires sur le bloc généraliste, plus facile d'appréhension que les notions complexes abordées plus tard ;
- problème d'accès à l'application DIESE qui a perturbé la collecte des réponses des inspecteurs stagiaires ;
- une évaluation « *moyennement satisfaisant* » est considérée par l'administration comme un résultat « *satisfaisant* »... ce qui achève de décrédibiliser ce taux de satisfaction record !

La deuxième observation porte sur la formation des contractuels. Deux jours et demi seulement, sans possibilité d'accès aux parcours complémentaires. **La CGC Finances Publiques et CAP DGFIP estiment que ces quelques heures de formation ne sont, en fait, qu'un processus d'acculturation et ne suffisent absolument pas pour rendre les contractuels opérationnels ! L'administration le reconnaît et émet l'idée d'une réflexion sur le sujet. À suivre ...**

CAP DGFIP vous informe, sans polémique mais sans compromis.

CAP DGFIP vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts.

Soutenez notre syndicat ! Adhérez !

Consultez toutes nos informations sur le site :

www.capdgfip.fr